

/ COMMISSION PARITAIRE DE BRANCHE

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2014

novembre 2014

MESURE SALARIALE 2015

Ce jeudi 20 novembre, les employeurs ont continué leurs provocations des années précédentes et restent sur des propositions minimalistes en s'appuyant notamment sur la crise que traverseraient nos entreprises et les impacts de la Loi sur la Transition Énergétique ! Ils nous ont ainsi proposé :

- 0,5 % d'augmentation du Salaire National de Base (seule mesure collective!), alors que la prévision d'inflation « officielle » est de 0,9 %!
- 0,7 % de taux plancher AIC, soit un taux inchangé depuis 2011...

Ce qui donne des mesures globales à hauteur de 1,2 % auxquelles les employeurs, dans une pure stratégie de communication, ajoutent 0,6 % (dû en réalité aux effets des échelons d'ancienneté).

FO a revendiqué :

- 2,5 % d'augmentation du SNB.
- Un budget AIC (Augmentations Individuelles au Choix) de 1 % à la Branche.
- Le doublement du 13^e mois.

FO revendique également :

- La mise en place des collèges « jeunes embauchés », exécution-technicien supérieur et cadre à hauteur de 70 %.
- La mise en place d'un collège « senior » visant à limiter l'impact des ralentissements de carrière et des effets des réformes de notre régime de retraite.
- Un taux d'AIC identique pour tous les collèges, et calé sur celui des Cadres.
- La revalorisation des salaires à l'embauche en portant a minima le NR 50 pour l'exécution, le NR 110 pour la maîtrise et le NR 180 pour le collège cadre.
- Nous demandons également un effet rétroactif sur 5 années.

PROPOSITIONS DIRECTION PROPOSITIONS FO

	Propositions Direction	Propositions FO
SNB	0,5 %	2,5 %
AIC	0,7 %	1 %
Prime exceptionnelle		Doublement gratification annuelle
Taux d'avancements		Alignement sur les taux « collège cadre »
Mesures particulières		Contingents jeunes embauchés (JTS, jeunes cadres, jeunes exécutions) Contingents long malade Contingents « effets retraite »

Ces revendications permettent notamment de rattraper les pertes du pouvoir d'achat liées à l'inflation depuis 2011. Soit 5,5 % cumulés pour 3,5 % de SNB!

Pour FO, la mesure de revalorisation du SNB doit compenser l'inflation, parce qu'elle est la seule mesure qui s'applique à tous les agents. Les Avancements aux choix, reconnaissance du professionnalisme, échelon d'ancienneté sont des mesures qui valorisent une compétence, une expérience. En somme, un « plus » qui est demandé ou reconnu envers l'agent.

Cerise sur le gâteau à ce déni de négociation, **les employeurs font du chantage à la signature, en nous menaçant de diminuer le taux d'augmentation du SNB** (qui n'est déjà que d'un faible 0,5 %!) en cas d'un nombre de signataires insuffisant...! La signature devant intervenir d'ici le 28 novembre prochain.

PROJET D'AVENANT RELATIF À LA PROROGATION DE L'ACCORD DE BRANCHE ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Cet avenant concerne l'accord de Branche 2011/2014 Égalité professionnelle hommes/femmes. Suite à la CPB du 6 novembre, les employeurs sont revenus vers les organisations syndicales et nous ont proposé un nouvel avenant avec la suppression de la référence « droits familiaux ». Ils s'engagent à ouvrir la négociation du nouvel accord dans le 1^{er} trimestre 2015 et se fixent un objectif de moyen tout en se laissant le temps de négocier.

Les employeurs nous ont réaffirmé leur volonté d'avoir un accord de Branche concernant l'égalité professionnelle.

Ce nouvel avenant est ouvert à la signature jusqu'au 28 novembre 2014.

Pour FO Énergie et Mines, il est important d'avoir un accord de Branche concernant l'égalité professionnelle hommes/femmes. Celui-ci sert de socle aux négociations d'entreprise. Nous avons rappelé notre souhait de voir débiter cette négociation dès début 2015.

Une interrogation cependant demeure : le verre est-il à moitié vide ou à moitié plein ? Les conditions sont-elles réunies pour signer cet avenant le 28 novembre 2014 ?

Prochaine CPB le 4 décembre 2014